

Le développement durable, instrument pour réguler la mondialisation ?

2008

Processus initié en Europe au XVe siècle, la “mondialisation” s’accélère avec la révolution industrielle et technique de la fin du XVIIIe, qui entraîne une compétition pour le contrôle et l’utilisation des ressources mondiales humaines et environnementales, conduisant notamment à la traite transatlantique et à la colonisation.

Le développement devient un objectif central après la 2ème guerre mondiale, avec le plan Marshall pour la reconstruction de l’Europe de l’Ouest, puis l’aide au « pays sous-développés » au moment des indépendances (1950-60), dans un contexte de « guerre froide ».

A partir des années 70, les pays « en développement » affrontent une baisse tendancielle des prix des matières premières. Dans l’impossibilité de rembourser les prêts accordés par les institutions financières internationales à l’époque des « euro-dollars » puis des « pétro-dollars », ils sont placés sous ajustement structurel par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale à partir des années 80.

L’effondrement du modèle soviétique (1989-91), l’échec du “non-alignement”, la recomposition du monde “bi-polaire” en un espace dominé par la puissance américaine, la création de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995, faisant suite aux accords de l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), accélèrent le mouvement de libéralisation économique et le développement d’entreprises transnationales, dont la surface financière dépasse celle de nombreux Etats.

L’Aide Publique au Développement (APD), dont l’efficacité est mise en doute et qui ne constitue plus un enjeu stratégique, diminue. « Trade, not aid » : l’aide aux pays du Sud, est remplacée par les investissements directs à l’étranger (IDE), qui se concentrent sur les pays d’Asie et émergents.

Parallèlement, tandis que la hausse démographique et l’urbanisation s’accélèrent, une prise de conscience citoyenne et écologique émerge. La notion “d’environnement”, vulgarisée à partir des années 60, mène à un questionnement sur les risques du modèle industriel et technologique, en lien avec les chocs pétroliers.

Des scientifiques tirent la sonnette d’alarme à propos du dérèglement climatique et de l’entrée dans une phase d’extinction massive des espèces vivantes, dus à l’activité humaine.

Les conflits armés, les crises économiques (asiatique 1997, Argentine 2001), la persistance de la faim, l’aggravation des inégalités suscitent de nouvelles interrogations sur les outils du développement et de la lutte contre la pauvreté basés sur le Consensus de Washington. [1]

Favorisée par l’explosion des Technologies de l’Information et de la Communication, une “société civile mondiale” commence à émerger. Les ONG se regroupent en réseaux qui pèsent sur les négociations internationales, le mouvement “altermondialiste” lance les “forums sociaux” mondiaux, continentaux et locaux. Les collectivités locales se structurent elles aussi au niveau international.

Après avoir vulgarisé affirmé le mot d’ordre du DD en 1992, les Nations Unies renforcent leur corpus de recommandations :

[Droits de l’Homme \(Vienne, 93\)](#)

[Population et développement \(Le Caire, 94\)](#)

[Femmes \(Pékin, 95\)](#)

[Développement social \(Copenhague, 95\)](#)

[Etablissements humains \(Istanbul, 96\)](#)

[Alimentation \(96\)](#)

[Effet de serre \(Kyoto, 97\)](#)

[Objectifs du Millénaire \(2000\)](#)

[Financement du développement \(Monterrey, 2002\)](#)

[Développement Durable \(Johannesburg 2002\)](#)

[Eau \(Kyoto, 2003\)](#)

[Culture \(2005\)](#)

[Société de l'Information \(2003-05\)](#)

Les rapports entre développement, environnement et mondialisation sont au cœur du développement durable, qui interroge les volontés politiques face à des choix vitaux pour le court comme le long terme. Entre marché, Etats, droit international, organisations des sociétés civiles, il s'agit de créer des institutions et des mécanismes financiers pour réguler les rapports de force afin de préserver des biens publics mondiaux et d'assurer la convergence des dimensions sociales, économiques, culturelles, environnementales du développement humain.

Notes

[1] Le consensus de Washington inclut la discipline budgétaire, la réorientation de la dépense publique vers la croissance, la réforme fiscale, la libéralisation du commerce, l'abolition des barrières à l'entrée sur le marché et la libéralisation des investissements directs étrangers, les privatisations..